



LUNDI 10 FEVRIER 2025

11. <u>VERSEMENT D'ACOMPTE SUR SUBVENTION</u> <u>AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMU</u>NE AU CCAS

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 20

NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES :

3 L

NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS :

ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MARC REGNOUX, MAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION QUI LUI A ETE ADRESSEE LE MARDI QUATRE FEVRIER DEUX

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE LUNDI DIX FEVRIER A DIX-NEUF HEURES, LE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOZAC, S'EST REUNI EN SESSION

MILLE VINGT-CINQ.

PRESENT(E)S: 20

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Mireille AUGHEARD, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Jean-Claude CAZALS, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Yves JAOUEN, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Jean-Luc MERCERON, Génévieve NICOLAS, Vincent OUSLATI, Yolande PANIAGUA, Matthieu PERONA, Francoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S: 3

Sylvie GRENIER REPRESENTEE PAR Sarah CHEVALLIER Amandine MENUZZO REPRESENTEE PAR Geneviéve NICOLAS Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR Daniel JEAN

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S: 3

Cyrille BEC David GUASLARD Ingrid GIVRY

Secrétaire de séance : Pauline BATTESTI

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.1612-20,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-7,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget,

Considérant que le vote du budget primitif 2025 de la commune n'interviendra qu'au cours du mois de mars 2025 et que les subventions allouées pour l'année 2025 par la commune ne peuvent être attribuées avant cette date,

Considérant que le CCAS a besoin pour son fonctionnement et pour assurer la continuité du service public d'une avance de subvention,

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID: 063-216302455-20250210-25D02_DELIB_011-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

A I'UNANIMITE

Autorise le versement d'acomptes sur subvention avant le vote du budget primitif 2025 au CCAS pour un montant maximum de 14 185.76€, soit 50% du montant de la subvention allouée en 2024 (28 371.52€).

> Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme.

À Mozac, le 10 février 2025

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

MARC REGNOUX



PAULINE BATTESTI



Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

ID: 063-216302455-20250210-25D02_DELIB_011-DE